Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260212-2026_02_17-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026 A 18 H 30
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 18h30, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **12**

Présents ou représentés : **12**

Présents : M. PARANTHOËN Henri, Mme LE COQ Annyvonne, M. ANDRE Yanick, Mme LE BRIAND Fabienne, M. MENOU Laurent, M. GUILLOU Loïc, Mme HERVO Claudine, Mme BLONDEL Christine, M. JUMEL Yoann, Mme CHEREL Jeanne, Mme GUILLOU Catherine

Représentée : Mme CONAN Amélie par procuration à M. JUMEL Yoann

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme GUILLOU Catherine

Date d'envoi de la Convocation : 6 février 2026

DELIBERATION 2026-02-17 : CONVENTION CADRE POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE ET LTC
Rapporteur : M. ANDRE, Adjoint au Maire

M. ANDRE informe que la dernière convention cadre signée pour la réalisation de prestations de services entre la commune et la communauté de communes est échue depuis le 31/12/2025. Aussi, il est nécessaire de renouveler la convention pour la période 2026/2028.

M. ANDRE rappelle que dans le cadre du schéma de mutualisation de Lannion-Trégor Communauté sur son territoire, la commune de Lézardrieux confie à Lannion Trégor Communauté la réalisation de prestations de services sous la forme de prestations de service du bureau d'études de LTC pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiment, de voirie, réseaux, aménagement urbain et l'assistance à la passation de marchés publics.

La présente convention est un cadre permettant ensuite de confier l'exécution de ces prestations de services à la Communauté de communes.

Le juge administratif ayant bien précisé qu'une telle convention est une prestation de services exonérée de règle de concurrence et de publicité, chaque prestation de services donnera lieu à la signature d'une convention particulière propre à chaque opération de travaux. Le montant de chaque convention particulière sera indiqué à chaque fois sur la base d'une estimation du coût réel de la prestation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260212-2026_02_17-DE

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 9 février 2026

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'approuver les enjeux et objectifs de la convention cadre pour la réalisation de prestations de services en entre la commune et Lannion Trégor Communauté ci-jointe,**
- ✓ **D'autoriser M. le maire ou un adjoint à signer la convention cadre.**

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Mme GUILLOU Catherine

L'Adjointe au Maire,
Mme LE COQ Annyvonne

MAIRIE de LEZARDRIEUX 22740 CÔTES D'ARMOR